



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

P.869-2 – LUG 1/10

Notification aux Parties et Signataires à/de la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007

Communication

Le 2 février 2010, le Conseil de l'Union européenne a fait savoir au Conseil fédéral suisse que, à la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009 du traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, l'Union européenne s'est substituée et a succédé à la Communauté européenne et qu'elle exerce tous les droits et assume toutes les obligations de celle-ci depuis le 1^{er} décembre 2009.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) de la Convention.

Berne, le 19 février 2010

